



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carburants et fioul domestique

Question écrite n° 436

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur les prix des carburants vendus sur le territoire national, qui toutes taxes incluses sont parmi les plus eleves d'Europe. Alors que le prix hors taxes a baisse de 1,15 franc par litre, soit plus de 50 p 100 sur la periode s'etendant de mi-1985 a fin 1987, cette baisse a ete occultee pour l'automobiliste. Le montant des taxes s'eleve a 78 p 100 en mars 1988. Fiscalement trop penalises, les carburants francais devraient beneficier d'un alignement sur les prix moyens pratiques dans les pays europeens. Il lui demande quels sont ses projets a cet egard.

Texte de la réponse

Reponse. - Le prix hors taxes des carburants a effectivement baisse de plus de 50 p 100 de la mi-1985 a la fin de 1987, passant de 2,28 francs a 1,13 franc par litre. Cette baisse de 1,15 franc du prix hors taxes s'est traduite par une diminution de 1,05 francs du prix TTC, qui a ete ramene de 5,82 francs a 4,77 francs par litre. Ainsi l'automobiliste a beneficie de la chute des cours du petrole sur le marche international. Quant a la part des taxes dans le prix final paye par le consommateur, elle augmente evidemment en valeur relative lorsque le prix du produit baisse sans que cette augmentation puisse etre imputee principalement a la revalorisation desdites taxes.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 436

Rubrique : Petrole et derives

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2158